

# Rentrée 2018-2019 – Groupe scolaire l'Orée d'Écouves

La rentrée scolaire est fixée le lundi 03 septembre 2018 à 8h30.

Directrice : Sophie CHAMPION Tel : 02.33.80.31.61

## ➤ Horaires du groupe scolaire – semaine de 4 jours

LUNDI	MARDI		JEUDI	VENDREDI
8h30 – 11h30	8h30 – 11h30		8h30 – 11h30	8h30 – 11h30
<i>Pause méridienne</i>	<i>Pause méridienne</i>		<i>Pause méridienne</i>	<i>Pause méridienne</i>
13h20 - 16h20	13h20 - 16h20		13h20 - 16h20	13h20 - 16h20
	APC 16H20 – 16H50		APC 16H20 – 16H50	

APC : Activités pédagogiques complémentaires effectuées par les enseignants

## ➤ Horaires et tarifs de la garderie :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Le matin : 07h30 à 08h20 - forfait : 1.60 €.

Le soir : 16h45 à 18h30 - forfait : 2.35 €, avec goûter.

## ➤ Restaurant scolaire : tel 02.33.26.53.74. Self service à partir de 11h30.

Les tarifs des restaurants scolaires, pratiqués par la Communauté Urbaine d'Alençon sont applicables à compter de la rentrée 2018-2019, et définis en fonction des quotients familiaux, à savoir :

Quotient familial	Tarif en €
Supérieur à 867	4,00 €
De 579 à 867	3,29 €
De 333 à 578	2,38 €
De 230 à 332	1,51 €
Moins de 229 et allergiques	0,84 €
Hors CUA, adulte, stagiaire	5,87 €

**Seules les familles résidant dans une commune de la Communauté Urbaine d'Alençon\* pourront bénéficier de ces tarifs. Pour les familles hors CUA, tarif maximum.**

En cas de régime alimentaire, (voir règlement intérieur joint, section 2)

## Présence cantine

Les parents qui ont inscrit les enfants « occasionnellement » doivent impérativement prévenir l'école des jours de présence au restaurant scolaire.

**Toute absence non signalée avant 8h30 implique la facturation du repas.**

**Inscription uniquement les mercredis de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30  
du 13 juin au 11 juillet et du 08 au 22 août**

Rendre le formulaire « inscription au restaurant scolaire » et le coupon pour les enfants de maternelle

## Tarif en fonction des ressources - Liste des pièces à fournir (ne pas faire de photocopies)

- Livret de famille,
- Justificatif de domicile,
- Justificatif des prestations sociales et familiales (CAF ou MSA) datant de moins de 6 mois,
- Dernier avis d'imposition ou de non imposition ou dernier bilan comptable.

**Tout dossier incomplet ne pourra être traité, le tarif maximum sera appliqué.**

\*Alençon, Arçonnay, Cerisé, Champfleury, Chenay, Ciral, Colombiers, Condé-sur-sarthe, Cuissai, Damigny, Écouves (Forges, Radon, Vingt-Hanaps), Fontenai-les-Louvets, Gandelain, Hesloup, La-Ferrière-Bochard, La Lacelle, La Roche-Mabille, Larré, Livaie, Longenoë, Lonrai, Ménil-Erreux, Mieuxcé, Pacé, Semallé, Saint-Ceneri-le-Gerei, Saint-Denis-sur-Sarthon, Saint-Didier-sous-Ecouves, Saint-Ellier-les-Bois, Saint-Germain-du-Corbeis, Saint-Nicolas-des-Bois, Saint-Paterne, Le Chevain, Valframbert, Villeneuve-en-Perseigne (Chassé, Lignéres-la-Carelle, Montigny, Roullée, Saint-Rigomer-des-Bois, La-Fresnaye-sur-Chedouet)